

il était une fois...

Il était une fois, dans une salle de classe avec un tableau noir, un maître d'école naïf qui faisait une leçon d'« instruction civique » sur le droit et la justice.

« La justice, disait-il, protège sans discrimination, les bons citoyens contre les mauvais sujets. Tous sont égaux devant la loi. Le procès permet à ceux qui jugent de le faire en leur âme et conscience : le procureur accuse, l'avocat défend, le juge tranche ».

Mais cette justice là n'existe malheureusement que dans les contes de fées, et les manuels officiels. La réalité est à la fois plus simple et plus crue : la société dans laquelle nous vivons est une société capitaliste, où le pouvoir d'Etat est entre les mains d'une classe dominante : la bourgeoisie.

Pour maintenir cette domination, elle dispose d'instruments éprouvés : la police, l'armée sont les plus évidents ; la « justice » est aussi l'un d'eux.

Sa fonction principale est de faire respecter tous les piliers de l'ordre bourgeois :

— le droit à la propriété (il est défendu d'occuper l'usine de son patron) (1)

— l'« ordre public » (il est souvent interdit de manifester dans la rue) ,

— la morale (il est interdit de se faire avorter pour ceux qui n'ont pas les moyens d'aller le faire en Suisse) ;

Voilà la tâche essentielle de la justice bourgeoise, quel que soit le masque d'« équité » et d'« objectivité » derrière lequel elle se cache.

Il n'y a d'ailleurs en fait pas une justice, mais plusieurs.

(1) « 17 00 articles du code civil concernent la propriété, quand 500 seulement s'attachent aux droits des personnes » (Syndicat de la Magistrature).